

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 - MARCHES PUBLICS	Décision Municipale du 6 mars 2023 Acte n° DM 2023-05
Objet	Avenant marché fourniture de produits d'hygiène et entretien.	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu la délibération en date du 19 mai 2022 (n° 2022-100)

Vu l'article L.2194-1 du code de la commande publique

Considérant qu'une modification des bordereaux des prix unitaires des lots 1, 2 et 3 sont à considérer aux motifs suivants :

- Augmentation tarifaire sur des lignes du bordereau de prix en raison des fortes augmentations subies par le fournisseur depuis la signature de l'accord-cadre pour les lots n° 2 et 3
- Ajout/remplacement de produits sur le bordereau de prix du lot n°1 suite à la mise en œuvre de la méthode de pré-imprégnation pour le nettoyage des sols, sur une partie des bâtiments communaux

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'accepter les modifications des lots 1, 2 et 3 par la création d'un avenant n°1 commun à l'ensemble des lots.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

